

Le prix de l'abonnement à cette feuille, qui paraît les Mercredis et Samedis, est de 5 fl. pour 6 mois, et de 5 fl. 50 cts. pour la recevoir par la poste, franche de port.

JOURNAL

Pour les Abonnemens, Insertions, Correspondances, Annonces, etc., s'adresser à l'Imprimerie du Journal. Les insertions coûtent 10 cents par ligne d'impression.

DE LA VILLE

ET DU GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG

Du *MERCREDI*, 10 Janvier 1827.

ANGLETERRE.

Londres, le 2 janvier.

Des lettres particulières de Lisbonne, datées du 25, disent que les deux chambres ont clos leur session le 23.

Dans la chambre des députés on a présenté et accueilli avec acclamation une motion ayant pour but de remercier, au nom de la nation portugaise, le roi de la Grande Bretagne, le gouvernement, le parlement et le peuple anglais en général, pour les secours efficaces qui ont été donnés au Portugal dans cette circonstance difficile. Conformément à la charte, la chambre des députés étant obligée de clore la session le jour même, n'avait pas assez de temps pour composer une adresse qui exprimât les sentimens d'une haute reconnaissance envers la Grande-Bretagne, mais on a décidé qu'à l'ouverture de la session prochaine, la motion serait renouvelée et qu'une adresse convenable serait présentée à l'approbation des chambres.

Nous avons parlé hier de l'effet extraordinaire produit à Lisbonne par la publication du discours de M. Canning : l'extrait suivant d'une lettre particulière du 25 octobre, qui g paru dans un journal du matin, fournit quelques particularités intéressantes à ce sujet :

» Je vous envoie ci-joint le journal de ce jour, qui, comme vous le verrez, ne contient que le discours de M. Canning, et les commentaires qui s'y rattachent. L'empressement pour le lire a été si grand, que six mille exemplaires en ont été vendus dans un très-court espace de temps, et que nos presses pouvaient à peine suffire pour satisfaire à toutes les demandes ; à la vérité elles ne marchent pas avec autant de rapidité que les vôtres. Aussitôt que ce discours est arrivé ici, il a été traduit et expédié sur tous les points du royaume. On l'a fait afficher.

Du 3. L'état du duc d'York est toujours le même. S. A. R. a pris quelques boissons fortifiantes, elle a eu quelques momens de repos, mais il n'y a aucune amélioration dans son état. Tous les princes de la famille royale sont venus visiter S. A. La princesse Victoria, pour laquelle le prince a toujours eu un attachement particulier, lui a apporté un bouquet composé des fleurs les plus rares ; il a paru vivement touché de cette attention. Les médecins ne quittent pas un instant le malade ; la foule qui se pressait autour de son hôtel d'Arlington-Street commence à diminuer.

— On a reçu des lettres de Buénos-Ayres jusqu'au 1^{er} novembre, d'après lesquelles il paraît que la république a fait des efforts extraordinaires pour envoyer de l'argent en Angleterre ; on a pensé qu'une partie de cet argent serait employé à acheter des navires et des munitions de guerre pour la guerre contre le Brésil ; mais cela n'est qu'une conjecture, et il est évident que les hommes les plus influens de Buénos-Ayres ne sont point unanimes sur la guerre. Il y a parmi eux un parti puissant qui désire la paix.

On dit même que ce parti a envoyé secrètement un agent à Rio-Janéiro pour s'instruire des dispositions de l'empereur relativement à un accord, pourvu qu'il soit compatible avec l'hon-

neur de la république. Le président Revadavia appuie le parti de la guerre s'il faut en croire les apparences ; et il s'attend à humilier le Brésil.

SUISSE.

Lausanne, 29 décembre.

Les explications que lord Cochrane a données sur les causes qui ont retardé son expédition ne laissent aucun doute sur la loyauté de ses vues et sur la ferme résolution de vouer son expérience et les ressources de son génie à l'affranchissement de la Grèce. Les nombreuses difficultés dont sa persévérance a triomphé n'ont point affaibli l'intérêt qu'il porte à la cause des Hellènes, ni détruit ses espérances de succès. Les bâtimens qui composent sa petite escadre sont réunis dans ce moment à Gibraltar. Il vient de la renforcer de deux bateaux à vapeur et de quelques chaloupes canonnières achetées dans les ports de France et d'Italie, et il se dispose à aller en prendre incessamment le commandement. Il n'a point jugé à propos de développer d'avance son plan de campagne. On ne serait cependant point surpris qu'il débutât par aller bloquer Alexandrie, où l'on présume qu'il s'est assuré d'avance des intelligences parmi les Francs, et peut-être même au sein du conseil du vice-roi.

FRANCE.

Paris, le 31 décembre.

Une lettre de Barcelone, du 22 décembre, contient ce qui suit : « La plus grande agitation règne en ce moment à Barcelone ; tous les habitans paraissent prendre le plus vif intérêt aux affaires du Portugal. Des bandes de constitutionnels espagnols se dirigent même tous les jours du côté de ce royaume. »

— On mande de Zurich, le 16 décembre : « Hier soir, vers 3 heures et demie, un tremblement de terre assez fort s'est fait sentir ici et dans nos environs, ainsi que sur les deux rives du lac, à Winterthur, etc. La secousse a paru être dans la direction du nord-est. Dans les appartemens, le craquement des murs a été plus ou moins fort, et le mouvement des meubles plus ou moins sensible ; les oiseaux ont voltigé avec effroi dans leurs cages. Plusieurs personnes s'étaient déjà aperçu d'une secousse plus faible entre 7 et 8 heures, et il y en a encore eu une troisième aujourd'hui, vers 4 heures du matin. »

Ce tremblement de terre s'est également fait sentir à Inspruck.

Du 2 janvier. — Le *Moniteur* publie les nouvelles suivantes, sous la date de Madrid, le 26 décembre :

« Le gouvernement espagnol a ordonné l'envoi d'un corps de troupes en Estramadure et dans la Vieille-Castille ; ce corps doit se composer de sept régimens de milices provinciales, d'un régiment de la garde et d'un régiment de chasseurs à cheval ; en tout sept à huit mille hommes : ces troupes seront sous les ordres du général Rodil, dont le commandement sera indépendant des capitaines-généraux de ces provinces. »

On lit aussi dans le *Moniteur* :

« On mande de Lisbonne, sous la date du 20 décembre :

» Les étudiants ont voulu faire un mouvement à Coïmbre,

mais à la première démonstration de la garnison tout est rentré dans l'ordre.

» A Almeida, les réfugiés avaient sommé le gouverneur de livrer la place; lorsqu'ils se sont présentés pour en prendre possession, la garnison a fait une sortie et les a mis en déroute.

« Ils ont également été repoussés à Amarante.

» Les réfugiés n'ont pu s'étendre au-delà de la ligne de Taméga; ils ont été battus sur tous points où ils ont tenté de passer cette rivière.

» Le corps du marquis de Chaves est toujours à Chaves; celui du vicomte de Montalègre à Villa-Réal; celui de Silveira dans les environs de Bragance. »

On voit que le *Moniteur* continue à garder le plus profond silence sur l'acceptation de l'*ultimatum* par le cabinet de Madrid, dont le bruit avait été répandu à Paris il y a quelques jours. Il est vrai que, dans ce gouvernement-modèle, ce qui était vrai la veille devient faux le lendemain. Au reste, l'*Aristarque* annonce aujourd'hui, de la manière la plus positive, que le roi d'Espagne a formellement refusé l'*ultimatum* de M. Canning. Si cette nouvelle se confirme, la guerre entre l'Angleterre et l'Espagne devient infaillible. A quoi se résoudra alors le ministère français?

Du 3. — Le journal ministériel répète l'article suivant, d'après le journal la *Quotidienne*, qui a parlé le premier de l'entrée du marquis de Chaves en Portugal :

On nous mande de Madrid, que l'*ultimatum* de l'Angleterre se réduisait à trois points principaux. Cette puissance demandait au cabinet espagnol : 1°. L'envoi d'un ambassadeur à Lisbonne, et l'admission d'un envoyé portugais à Madrid; 2°. La reconnaissance de la constitution portugaise et du gouvernement établi dans le Portugal; 3°. Le renvoi de M. Colomarde et la destitution des trois capitaines-généraux qu'on accuse d'avoir favorisé les royalistes portugais.

Du 4. — Un journal annonce aujourd'hui que le gouvernement espagnol n'a accordé aucune des satisfactions demandées par l'Angleterre dans son ultimatum, et qu'il a accompagné son refus de récriminations sur les griefs anciens et nouveaux qu'il se croit en droit d'alléguer contre le cabinet britannique.

Si nous sommes bien informés des négociations qui ont eu lieu à cet égard entre M. Lamb et le ministère espagnol, la nouvelle du rejet de l'*ultimatum* est prématurée; mais au départ du dernier courrier de Madrid, plusieurs symptômes annonçaient déjà le regret des premières concessions, et la volonté de n'en plus faire. L'envoi d'un corps nombreux de troupes en Estramadure est d'ailleurs un fait qui se lie assez naturellement à des dispositions d'une nature hostile envers l'Angleterre.

Si l'on en croit les bruits répandus dans plusieurs salons, à l'audience diplomatique qui a eu lieu le 1^{er} janvier, à l'occasion du nouvel an, S. M., après s'être entretenue avec les ambassadeurs d'Autriche et de Naples, aurait passé devant M. le duc de Villa-Hermosa sans lui adresser la parole. Les personnes qui expliquent tout, avaient attribué d'abord cette manifestation du déplaisir royal à la protestation de M. l'ambassadeur d'Espagne contre le discours de Mr. le baron de Damas à la chambre des pairs; protestation que l'on assurait avoir été rédigée dans les termes les plus vifs. Mais les nouvelles qui annoncent la résistance du cabinet espagnol aux concessions réclamées par l'Angleterre, expliqueraient d'une manière plus naturelle encore cette marque de froideur qui a donné lieu à tant de conjectures.

Du 5. — On écrit de Madrid, 25 décembre, que des régimens partent de tous les points pour l'Estramadure et la Vieille-Castille; quatre régimens sont partis de Madrid.

P. S. On écrit de Lisbonne, sous la date du 27 décembre :

« L'ambassadeur d'Espagne a été reçu à la cour, ce matin, comme ambassadeur de famille.

« Les relations diplomatiques entre les deux pays se trouvent ainsi rétablies. »

— M. Corbière vient de supprimer les pépinières royales, et d'ordonner la vente de leurs terrains, serres et bâtimens.

PAYS-BAS.

Bruxelles, 5 janvier.

On lit dans un journal étranger que le roi de Bavière a pris la résolution de faire donner à ses frais l'éducation la plus soignée au fils du célèbre Marco Botzaris, âgé de 11 ans, que le colonel bavarois Heidegger va envoyer de Corfou à Sa Majesté.

Du 6. — Il est entré à Amsterdam pendant l'année qui vient d'expirer 1887 vaisseaux, tandis qu'en 1825 il n'y en a eu que 1606. — A Rotterdam il en est arrivé 1587, et en 1825 ce nombre ne s'élevait qu'à 1396. Ceci prouve que les plaintes de plusieurs négocians par rapport à la stagnation du commerce ne sont pas fondées, et que Sa Majesté disait vrai lorsque dans son discours d'ouverture, elle avançait aux états généraux que le commerce prospérait de plus en plus.

— Nous apprenons que van Asch van Wyk, membre des états généraux, vient d'être nommé, par arrêté de Sa Majesté, bourgmestre d'Utrecht, et que le général Westemberg remplacera le général Briard dans les fonctions de membre de la haute cour militaire.

Du 7. — Voici encore un trait de bonté d'un de nos princes; le simple récit du fait nous servira de préambule et d'exorde d'éloges. Hier, dans la journée, une pauvre femme à qui les douleurs de l'enfantement prirent subitement dans la rue, accoucha sur le pavé auprès du café de l'*Amitié*; des passans commençaient à se rassembler pour lui donner secours, lorsque le prince d'Orange survint, apprend ce qui se passe et court à son palais, d'où arriva bientôt ce qu'il fallait pour porter soulagement immédiat à cette pauvre femme, et tout ce qui était nécessaire pour elle et pour son enfant. On l'avait préalablement transportée dans la maison du café où elle reçut tous les soins possibles, entre autres ceux du médecin de S. A. R.

— Une article que donne le *Journal des débats*, sous la rubrique de Rome, 18 décembre, dit que M. le comte de Celles n'a pas encore eu une audience publique du S^t-Père, et il insinue qu'on commencerait à douter du succès de sa négociation pour la conclusion d'un concordat; parce que le gouvernement des Pays-Bas insiste pour maintenir le collège philosophique, et la défense de présenter comme curés, des candidats qui n'ont pas fait leurs études audit collège. Nous ne ferons d'autres observations à ce sujet, sinon que des lettres de Rome, du 29 novembre, ont annoncé que S. Exc. avait été reçue par S. S. avec des marques de la plus haute bienveillance, et qu'on croyait savoir de très-bonne part que le but de sa mission serait rempli. Une lettre de Rome annonce que le S^t-Père a nommé 2 personnes pour négocier avec M. le comte de Celles. Ainsi il y a lieu d'espérer que tout bruit contraire à la perspective d'un heureux résultat est sans fondement, et que les bonnes dispositions, la sincérité et la sagesse des deux gouvernemens leur feront bien trouver un moyen de tout concilier. L'article suivant, extrait du *Journal de Bruxelles*, est bien propre à confirmer cet espoir :

« Le 21 décembre dernier, M. le comte de Celles, ambassadeur de S. M. le Roi des Pays-Bas près le saint-siège, a donné à Rome une fête brillante. Quinze cardinaux (les autres étant retenus chez eux par leur âge avancé), le corps diplomatique, toute la haute société de Rome et les étrangers de distinction qui se trouvaient dans cette capitale, y ont assisté.

» Le palais Rospoli, dans lequel M. l'ambassadeur a donné cette fête, était magnifiquement décoré; un portrait de notre auguste monarque, peint par M. Maes, de Gand, avait été placé dans la salle du trône sous un dais de velours cramoisi, orné de crépines en or.

» La galerie de réception avait 180 pieds de longueur sur 36 de largeur; elle était éclairée par 600 bougies et ornée de glaces et de guirlandes, Neuf cents personnes y ont été reçues. S. Em. le cardinal Cappellari, l'un des négociateurs nommé par S. S. pour traiter avec M. le comte de Celles, est arrivé le premier;

S. E. le secrétaire d'état y est resté trois heures malgré son grand âge.

» Cette fête, l'une des plus belles de ce genre (*recevimento*) qui ait eu lieu à Rome, la première qui ait été donnée en pareille circonstance par le ministre d'un prince non catholique, a duré depuis six heures du soir jusqu'à minuit. Les détails que nous recevons, les égards dont M. le comte et M^{me} la comtesse de Celles ont été l'objet, les hommages rendus au Roi dans la personne de son ambassadeur et l'expression des sentimens de l'élite de la société d'une ville si célèbre, tout atteste que S. M. et le peuple belge sont dignement représentés. »

— Nous avons reçu hier soir la triste nouvelle qu'un magasin à poudre avait sauté à Rotterdam et que quelques personnes y avaient péri; voici les détails de cet événement tels que nous les trouvons aujourd'hui dans la gazette de Rotterdam :

« Hier, vers les dix heures du matin, un des bâtimens du moulin à poudre des héritiers P. Snellen, situé sur le Schie, sous la juridiction d'Hillegondsberg, près de cette ville, a sauté. C'était dans ce local que l'on passait au tamis la poudre séchée, laquelle prit feu on ne sait comment, et l'explosion, qui s'est faite avec un bruit épouvantable, a aussi fait crouler un bâtiment adjacent. Quatre hommes, tous gens de confiance, et qui, depuis nombre d'années, travaillaient dans cette fabrique, y ont péri; leurs corps ont été jetés à une grande distance de la place; un cinquième individu manquant n'a pas encore été retrouvé. Les autres parties de l'établissement ont peu souffert; mais beaucoup de maisons le long du Schie, et même quelques-unes dans la ville, près des portes, ont été endommagées dans la toiture et aux croisées, mais ce dégât n'est pas considérable.

» Heureusement, MM. Snellen et Suermoudt, chargés de la direction de cet établissement, s'y trouvaient à portée au moment de l'explosion, et furent par conséquent à même de prendre les mesures nécessaires de précaution, et de se convaincre personnellement qu'il n'existait point d'autre danger pour le magasin, en quoi ils furent assistés par le capitaine de vaisseau M. Ziervogel, commandant du corps des soldats de marine. On a beaucoup à se louer des autorités locales, tant de Rotterdam que de Hillegondsberg, qui se sont sur-le-champ portées au lieu du désastre. MM. Van Stolk, sans songer au danger, s'y sont rendus avec leur pompe à feu. Les soldats de marine et beaucoup d'autres particuliers ont rendu de grands services, et fortement contribué au maintien du bon ordre, entre autres MM. Van den Hoek et Boerman. On porte à 900 livres des Pays-Bas la quantité de poudre qui a fait explosion. »

— Son Exc. le gouverneur de la province de Groningue a reçu, depuis le 20 jusqu'au 26 décembre dernier, de la part de gouverneurs de différentes provinces, en faveur des malades indigens, la somme de 19,038 florins, outre 107 chemises.

Extrait du rapport de la section centrale sur le projet de loi de finances pour assurer provisoirement le service public de 1827.

Trois sections n'ont pas fait d'observations sur ce projet.

Une section a formé le désir qu'il soit tenu compte aux contribuables, à l'époque de la nouvelle loi du budget, de ce qu'ils auront payé, afin de régler ainsi leur cote définitive.

Une autre section a demandé la diminution des cents additionnels dès-à-présent, et que cette diminution commence à compter de l'époque de la nouvelle loi du budget.

Une section espère que le terme de six mois, proposé pour préparer un nouveau projet, sera abrégé. Enfin, une section a émis le vœu que le nouveau projet soit accéléré, afin d'alléger la charge des centièmes additionnels dont la diminution a été annoncée dans le discours du trône.

ACTE DU GOUVERNEMENT.

Nous GUILLAUME, par la grâce de Dieu, Roi des Pays-Bas, etc. etc. etc.

Considérant qu'il existe sur l'histoire de notre pays de nom-

breux documens qui n'ont point été exactement examinés ou dont on n'a encore fait aucun usage, et qu'il n'y a jusqu'ici aucune histoire des Pays-Bas faite d'après des pièces authentiques, et qui embrasse toutes les parties de ce royaume;

Considérant qu'une telle histoire aurait le grand avantage de nourrir l'amour de la patrie, d'affermir les vertus civiques et de fortifier le caractère national;

Vu le rapport de notre ministre de l'intérieur, du 14 du courant, n^o. 115; avons arrêté et arrêtons :

Art. 1. Il sera pris des mesures pour faire découvrir, examiner et mettre au jour, dans l'intérêt de l'histoire des Pays-Bas, les documens qui la concernent et qui, jusqu'ici, sont restés inconnus, ou dont il n'a point été fait un usage suffisant.

2. Tous les savans nationaux qui s'occupent de travaux historiques, sont invités à nous faire parvenir avant les fêtes prochaines de Pâques :

1^o. Un plan détaillé, d'après lequel ils pensent qu'il conviendrait d'écrire une histoire générale des Pays-Bas, uniquement basée sur des documens authentiques, et justifiée par eux dans toutes ses parties;

2^o. Une indication des moyens qu'ils croient les plus propres à l'exécution de ce plan.

3. Celui dont les vues, après avoir été soumises à un examen spécial, seront reconnues par nous les meilleures, et qui ayant d'ailleurs les capacités nécessaires, voudra se charger de la partie principale du travail, sera nommé par nous, sur le pied à établir ultérieurement, historiographe du royaume.

4. Ceux qui dans la suite auront composé le meilleur ouvrage sur quelque partie séparée de l'histoire des Pays-Bas, en réponse à des questions qui seront proposées, seront non seulement indemnisés de leurs travaux, mais ils recevront encore de nous des distinctions honorifiques ou toute autre récompense.

5. Notre ministre de l'intérieur est chargé de donner les ordres nécessaires aux gouverneurs de toutes les provinces et du Grand-Duché de Luxembourg, à l'effet de faire mettre en ordre et classer toutes les archives des provinces, villes, communes et corporations, d'en faire dresser des inventaires dont un double sera envoyé à notre dit ministre, pour qu'on puisse en tirer parti pour la composition de l'histoire générale des Pays-Bas.

Notre ministre de l'intérieur est chargé, etc.

Donné à Bruxelles, le 23 décembre de l'an 1826, de notre règne le quatorzième.

Signé GUILLAUME.

GRAND-DUCHÉ DE LUXEMBOURG.

Luxembourg, le 10 janvier 1827.

Les Bourgmestre et Échevins ont fait publier que l'autorité militaire de la forteresse permettrait l'ouverture de la Porte-Neuve, pendant la nuit, pour la vidange des fosses d'aisance, depuis le 8 de ce mois jusqu'au 20, et depuis le 5 février prochain jusqu'au 21; que, sous aucun prétexte, il ne serait accordé de délai aux habitans, après l'époque déterminée.

— M. le commissaire de police de cette ville a transféré son bureau dans la maison n^o. 355, sur le Rost. Ce bureau, à dater du 9 de ce mois, est ouvert au public, tous les jours, de 9 heures à midi, et de 2 heures à 7 de relevée, pendant l'hiver, et de 8 heures à midi, et de 2 heures à 7 de relevée, pendant l'été.

— La société du *Cercle littéraire* se propose, dit-on, de donner incessamment une soirée musicale, dont le prix d'entrée serait versé dans la caisse du comité philhellénique.

MÉLANGES.

CHANDELLES ÉCONOMIQUES.

Le docteur Oncl, de Comber, a découvert un procédé par lequel on peut employer le lard pour faire des chandelles; il rend cette substance supérieure au suif de Russie, et son prix est encore, après cette préparation, au-dessous de celui du suif.

Ainsi préparé, le lard ressemble à la cire blanche ou au blanc de baleine. Les chandelles qu'on en obtient brûlent, dit-on, avec plus d'éclat que les chandelles ordinaires et que le gaz. Elles n'ont point d'odeur désagréable, n'affectent pas le toucher comme la graisse, et elles ne donnent pas de fumée; elles brûlent beaucoup plus longtems que les chandelles du même poids, et, au moyen d'une légère modification dans le procédé, on peut les rendre aussi blanches que la neige, sans que ni la lumière, ni l'air, ni la fumée puissent les altérer. Il serait à désirer que l'on connût les particularités de ce procédé; mais tout ce qu'on sait, c'est que l'inventeur sollicite en ce moment une patente.

(London, Journal of Arts.)

Nota. Cette substance est sans doute de l'acide margarique, obtenu soit par des traitemens alcalins, comme le fait M. Chevreuil, soit par la distillation, ou peut-être par un moyen nouveau.

La régence de la ville de Trèves, après examen, a adopté le remède suivant contre la pourriture du poumon des bêtes à cornes; nous ne le donnons pas comme un spécifique, mais nous croyons qu'il mérite l'attention des artistes vétérinaires. Voici la manière de le composer et d'en faire usage telle qu'on nous l'a adressée.

L'on cuit 5 livres d'orge dans 10 pintes d'eau, et ce aussi longtems qu'elle crève, que le bouillon devient glaireux, et qu'il n'en reste plus que 4 1/2 à 5 pintes, après l'avoir fait filtrer et exprimer.

Six onces de racines de sureau frais, qui soient coupées en très-minces morceaux, et 2 onces de fleurs de sureau sèches, qu'on fait cuire dans 5 pintes d'eau, et ce jusqu'à ce qu'il n'en reste que 4. On mêle ces deux liquides en y ajoutant : 4 onces de salpêtre, 3 onces de sel, dit de Glauber, et 4 onces de sel de cuisine, le tout réduit en poudre, pour qu'il se dissolve rapidement.

On met cette boisson dans un vase de pierre, et après un laps d'une heure et demie on peut en faire usage. On en donne chaque heure, au bétail malade, 1/4 de pinte, et l'on en continue l'usage, s'il n'est pas guéri plutôt, jusqu'à que toute la dose soit prise, ce qui cependant arrive rarement, parce que la plupart des bestiaux sont guéris, après en avoir pris la moitié ou les deux tiers, rarement on est obligé d'aller jusques aux trois quarts.

Il faut encore faire attention de tirer au bétail malade, avant de lui administrer la boisson pour la première fois, une pinte de sang au cou, et si, après avoir fait usage de la moitié de la dose, on n'aperçoit aucun changement en mieux, on fait une seconde saignée d'une demie-pinte. Lorsque le bétail est très-faible l'on peut diminuer la saignée d'un quart de sang.

Quelques bains de vapeur d'orge, mêlée avec un quart de pinte de vinaigre, sont d'une grande utilité pendant l'usage de ce remède, lequel n'est calculé que pour une tête de bétail.

AFFICHES, ANNONCES ET AVIS DIVERS.

Be k a n n t m a c h u n g. Der Brennholz-Bedarf für die Militair-Infanterie dieses Bundes-Bestellung vom 1. ten Juli 1827 bis dahin 1828, soll an Mindest-Forderungen in Entreprise überlassen werden, wozu ein Vicitations-Termin auf den 24. ten Januar d. J., Vormittags um 11 Uhr, im Amts-Local der hiesigen Garnison-Verwaltung, ansetzt, und wozu Unternehmungslustige eingeladen werden. Die Vicitations-Bedingungen können täglich im Garnison-Verwaltungs-Bureau eingesehen werden. Luxemburg, den 6ten Januar 1827.

Königl. Preuss. Kriegs-Rath, Ober-Proviant-Meister und Garnison-Verwaltungs-Director, Adloff.

AVIS. Le bois de chauffage pour les administrations militaires de la forteresse fédérative de Luxembourg, nécessaire depuis le 1^{er} juillet

1827 jusqu'au 1^{er} juillet 1828, sera donné en entreprise au moins offrant, par adjudication publique, laquelle aura lieu le 24 janvier 1827, à onze heures du matin, dans les bureaux de la direction du casernement (maison de la Congrégation), c'est pourquoi tous ceux qui veulent entreprendre cette fourniture, sont invités à s'y rendre. Le cahier des charges est ouvert, pour quiconque veut s'en informer, tous les jours aux bureaux de ladite direction. — Luxembourg, le 6 janvier 1827.

Le Conseiller de la guerre, Commissaire-ordonnateur des vivres et Directeur du casernement, ADLOFF.

Adjudication des travaux de construction d'un Pont sur l'Eisch, à Hobscheid.

Mardi, 30 janvier 1827, à l'heure de midi, il sera, en la maison communale de Hobscheid, district d'Arlon, par-devant l'administration communale et de l'architecte, procédé à l'adjudication des travaux de construction d'un Pont en maçonnerie à établir sur la rivière d'Eisch, traversant ladite commune de Hobscheid.

L'adjudication sera passée sur soumissions cachetées, qui seront déposées au secrétariat de la mairie au moins vingt-quatre heures avant l'époque fixée pour l'adjudication.

Les plan et cahier de charges sont déposés au secrétariat de la commune et chez M. Chauchet, architecte à Luxembourg.

Hobscheid, le 8 janvier 1827.

Le Bourgmestre de Hobscheid, J.-T. MEYSCH.
Par l'administration communale, le Secrétaire, DEHECK.

Vente d'un corps de biens.



Judi, 8 février 1827, 9 heures du matin, à la requête de monsieur Grupton, propriétaire, demeurant à Neuf-Château, il sera, devant M^e. Motté, notaire, résidant audit lieu, procédé à la vente par enchères publiques, au plus offrant et dernier enchérisseur, d'un corps de biens situé au village de Gémont, commune de Tillet, canton de Sibret, consistant 1^o. en un corps de logis, granges, écuries, remise, bergerie et cour; 2^o. en deux enclos attenants à la maison, d'un rapport annuel d'environ vingt à trente mille livres des Pays-Bas de foin; 3^o. en une grande quantité de champs labourables et fauchables, en bon état de culture; 4^o. en haies et prairies, et 5^o. en cinquante bonniers de terres à sart. Le tout formant un beau et vaste corps d'exploitation. L'amateur pourra, avant le jour fixé pour la vente, traiter de gré à gré avec M^e. Motté, dans l'étude duquel le cahier des charges se trouve déposé en lecture.

La vente aura lieu à Gémont, à plusieurs années de crédit.

AVIS. Le lundi, 15 janvier prochain, vers les deux heures de l'après-dîner, il sera procédé, en l'étude du notaire soussigné, rue de Claire-Fontaine, n^o. 504, par adjudication publique, au relaiement et pour le terme de trois années, du bel établissement connu sous le nom de *Jardin Olinger*, situé hors la Porte-Neuve, à proximité de la ville, et consistant en maison, ayant salle de danse, un vaste jardin à deux terrasses, planté d'arbres fruitiers en plein rapport, et autres d'agrément, gloriottes, etc., etc. — Luxembourg, le 5 janvier 1827.

MAJERUS, Notaire.

Subhastation de deux maisons en ville.

Vendredi, 19 janvier courant, à deux heures de relevée, il sera procédé en l'étude du notaire soussigné, à la vente par adjudication publique, en détail et sous des conditions favorables, de deux maisons contiguës, situées en cette ville, l'une, qui est la principale, présente face à la rue de Beaumont et en fait le coin, l'autre a son entrée dans la rue des Capucins, vis-à-vis de la porte cochère qui conduit au jardin de M^e. Scheffer.

A s'adresser au Notaire soussigné pour avoir connaissance du cahier des charges. J. P. HUBERTY, Not.

CHANGEMENT DE DOMICILE.

On est prévenu, que le notaire BAASEN, vient de transférer son domicile de la maison Esch, rue de la Porte-neuve, n. 22, en celle du sieur Michaelis, aubergiste, rue Marché aux Poissons, n. 334, à Luxembourg.

Wohnungs-Veränderung.

Man ist benachrichtigt, daß der früher bei Herrn Esch, an dem Neuthor, N^o. 22, wohnende Notar Baasen, jetzt bei Herrn Michaelis, Waithalter, Fischmarkt N^o. 334, zu Luxemburg, wohnt.

Une Dame française, veuve, âgée de 26 ans, d'une bonne famille, ayant éprouvé des revers de fortune, désirerait trouver à se placer en qualité de Dame de compagnie; s'il y avait des demoiselles, l'éducation qu'elle a reçue, la mettrait à même de leur donner des leçons de français, de musique vocale, de harpe, et de tout ce qui concerne l'éducation d'une demoiselle. Elle donnera tous les renseignements que les personnes désireront. S'adresser au bureau de cette feuille.

MARCHE DE BRUXELLES. — PRIX DES HUILES:

5 Janvier, Huile de colza, présente	fl. 40
id. id. janvier	n 39 3/4
id. id. mars	n 38 1/4, 38 3/8